



AGENTS DE FRET SNCF

UNE NOUVELLE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV)

267 € EN NOVEMBRE POUR TOUS !

Grâce à la persévérance de l'UNSA, les agents de Fret SNCF toucheront une nouvelle PPV ce mois-ci.
Explications.

COURT RAPPEL

Au vu du montant très faible d'intéressement que les agents de Fret SNCF ont touché cette année, l'UNSA avait négocié et obtenu une prime de partage de la valeur (PPV) de 300 €, versée au mois de juillet. Elle visait à réduire l'énorme écart entre les salariés du Groupe. Comme elle le revendiquait, l'UNSA a obtenu le renouvellement de la PPV vers la fin de l'année !

POUR QUI ?

- **Salariés** statutaires, contractuels en CDI ou en CDD et intérimaires, à temps plein ou à temps partiel.
- **Titulaires** d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

DANS QUELLES CONDITIONS ?

Pour bénéficier de cette prime, les salariés doivent justifier d'une ancienneté de quatre mois dans l'entreprise au 31 octobre 2024. Il n'y a pas de *pro rata temporis* au titre du temps de travail prévu au contrat de travail ni de condition de présence effective.



COMME EN JUILLET DERNIER, L'UNSA EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À AVOIR VALIDÉ LE VERSEMENT DE CETTE PRIME EN CSE !



UN POINT POSITIF POUR LES SALARIÉS DE FRET ET TECHNIFRET

L'obtention de cette deuxième PPV est bénéfique pour le pouvoir d'achat des agents. Après la discontinuité de Fret SNCF imposée par l'État et la création de deux

filiales au sein du Groupe, elle vise à leur rappeler que l'UNSA ne les oublie pas et démontre une fois de plus notre détermination à les défendre.

